

ÉLECTIONS 2022

Qui mettra les vins d'artisans au programme ?



ARTISANS & PARTISANS



Les chiffres de la filière

Le secteur des vins et spiritueux constitue **un pan d'activité majeur et stratégique de l'économie française** (oscillant entre 35 et 45 milliards d'euros) et de ses exportations (15,5 milliards d'euros), vecteur de croissance, pourvoyeur d'emplois non délocalisables (1^{er} employeur des filières agricoles) et à la base de nombreuses activités économiques au cœur des territoires.

Chiffres sur le poids de la filière viticole dans l'économie nationale:

15,5 milliards
d'€uros d'exportations

Une contribution positive de
14,2 milliards d'€uros
dans la balance commerciale
de la France

La France est la 1^{ère} destination
touristique mondiale:
**10 millions
de visiteurs**
ont ainsi parcouru les
vignobles français
en 2016, dont 4,2 millions
d'étrangers

La
viticulture
française
est le
1^{er}
employeur
des filières
agricoles
devant l'ensemble
des autres
productions.

Près de
160 000 emplois
en équivalent temps plein dans les
entreprises vitivinicoles en 2010,
y compris les saisonniers, soit 20%
de l'ensemble des emplois agricoles

En tout de l'ordre de
650 000
emplois directs,
indirects et induits en
équivalent temps plein

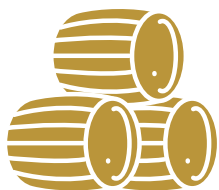




Reconnue pour la qualité de ses vins et son art de vivre “à la française” dont le vin fait partie intégrante, la France est même leader mondial dans le secteur... et doit incontestablement le rester.

Les Vignerons Indépendants, avec pratiquement 2,5 milliards de bouteilles commercialisées, y concourent de façon très importante.

Les Vignerons Indépendants représentent en effet l'une des plus belles réussites de la viticulture française. Ce modèle unique en son genre, composé d'artisans du vin, est caractérisé par des femmes et des hommes chefs d'exploitations viticoles familiales établis dans l'ensemble des 66 départements viticoles français.



Les Vignerons Indépendants, des TPE paysannes, artisanales et familiales ancrées dans la culture et le dynamisme des territoires:

FORMATION: 64% ont un diplôme d'études supérieures (post Bac) et 21% de niveau Bac+5 et au-delà

41% ont exercé une activité professionnelle HORS MILIEU AGRICOLE avant de rejoindre la viticulture

29 %
DE FEMMES

49 ANS en moyenne
(20% ont moins de 40 ans)

SIGNES DE QUALITÉ:
88% des Vignerons Indépendants produisent des vins AOP et 45% des Vignerons Indépendants produisent des vins avec IGP

DIVERSITÉ DES MARCHÉS: export, vente directe caveau, salons, œnotourisme, etc.:

- 95% des Vignerons Indépendants vendent toute ou partie de leur production en bouteilles et en fontaines à vin.
- Les 2/3 des Vignerons Indépendants exportent
- Près de 100% des Vignerons Indépendants ont des relations en direct avec les particuliers (Vente au domaine, sur des foires et salons, par correspondance...).

DÉMARCHES ENVIRONNEMENTALES
69,1% des Vignerons Indépendants sont certifiés dans une ou plusieurs démarches environnementales:

- 40,4% des vigneronns sont certifiés en AB ou en conversion
- 36,7% des vigneronns certifiés HVE, dont 1 sur 4 également certifié bio ou en conversion



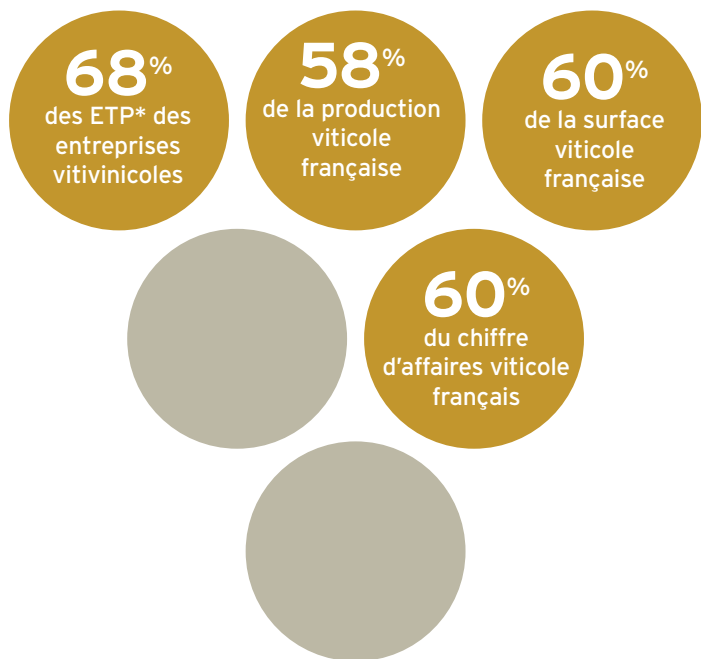
Forts de leurs **7000** entreprises,

ils contribuent à l'aménagement du territoire, au maintien du tissu rural et de l'emploi, au dynamisme des territoires, au développement des "circuits courts", du tourisme ou encore au façonnage de nos paysages.

Cela en fait des **acteurs majeurs et incontournables de l'économie locale et de la préservation de la biodiversité et de l'environnement.**

Présents et acteurs sur l'ensemble des marchés, du caveau de vente sur les domaines jusqu'au grand export, ils **contribuent de façon prépondérante à l'économie de la filière vitivinicole, au solde positif de la balance commerciale française à l'export, au rayonnement de la France et à l'image** que viennent chercher les touristes du monde entier (10 millions de touristes chaque année).

Représentant 58% de la production viticole française et 60% du chiffre d'affaires en mettant en valeur 60% des surfaces viticoles, **ils sont la preuve que ce modèle, basé sur la différenciation et non pas sur la massification du produit, ultra-performe**, et que la concentration de l'offre n'est absolument pas la voie préférentielle en viticulture.



* ETP: équivalent temps plein

Face à la concurrence toujours plus rude des autres pays producteurs, la filière viticole française a besoin des **Vignerons Indépendants pour relever les trois défis majeurs** qui l'attendent pour les années à venir :

- Conserver un marché national fort
- Conforter et développer des parts de marché à l'export
- Promouvoir un environnement sain et durable

Pour cela **les Vignerons Indépendants disposent d'atouts considérables**, mais sont confrontés, comme beaucoup de TPE artisanales, à un mille-feuille de contraintes administratives inversement proportionnel à la taille de leurs structures, à des charges de plus en plus lourdes, freinant les investissements, le développement des activités de production et de vente, et décourageant la création d'emploi.

Il est maintenant temps de donner à la viticulture française et aux **Vignerons Indépendants** les moyens d'atteindre pleinement leurs performances et ainsi **les accompagner dans les différents enjeux auxquels ils doivent à l'avenir faire face** :

- Résilience économique et climatique
- Consolidation de l'emploi
- Dynamisme des territoires.



La consolidation
des TPE
pour l'économie
et l'emploi
des territoires

- Affirmer le soutien de la nation à la viticulture et aux entrepreneurs des territoires
- Baisser les charges (diminution des impôts de production et sanctuarisation du dispositif TO/DE)
- Faciliter la transmission



L'impérieuse
simplification des
démarches
réglementaires

- Choc de simplification
- Traduction pragmatique du droit à l'erreur



L'accompagnement
à la transition
sur les enjeux
environnementaux
et climatiques

- Favoriser le bien-vivre ensemble avec les habitants des campagnes
- Valoriser les démarches vertueuses d'un point de vue environnemental et économique
- Mettre en place une boîte à outils de gestion des risques réellement efficace



L'affirmation et
la consolidation
du rôle de la
viticulture sur la
scène européenne
et internationale

- Se donner les moyens de conquérir de nouvelles parts de marché
- Conforter la place de l'œnotourisme



Conforter l'économie et l'emploi au cœur des territoires



La viticulture, présente dans 66 départements français, est un pan majeur de l'économie de nombreux territoires, par notamment :

- la création d'emplois non délocalisables au cœur de ceux-ci,
- les revenus directs et la TVA qu'elle génère (5,2 milliards d'euros),
- les revenus indirects qu'elle injecte dans les territoires,
- le maintien des nombreuses entreprises amont et aval qui gravitent autour des exploitations,
- et le maintien des services publics et des commerces de proximité qui en bénéficient.

Les Vignerons Indépendants ont aujourd'hui besoin d'être reconnus dans leurs engagements en faveur des territoires et de l'environnement, ainsi que **confortés dans l'activité qu'ils exercent**, que ce soit par la baisse de leurs charges de production ou par la capacité à pérenniser leur domaine, afin de **pouvoir se projeter sereinement** vers l'avenir et continuer à investir dans leur outil.



La France est le premier pays producteur agricole de l'Union européenne. L'agriculture française est plébiscitée de par le monde entier pour la qualité de ses produits, d'un point de vue sanitaire, environnemental, organoleptique, mais souvent injustement décriée chez elle.

Il est aujourd'hui temps de reconnaître à l'agriculture et à la viticulture les rôles majeurs qu'elles jouent dans les territoires et pour la nation, que ce soit en termes :

- d'indépendance alimentaire,
- d'emplois,
- d'activité économique,
- de maillage et d'aménagement du territoire,
- de préservation des paysages,
- et d'attractivité touristique.

Les règles de production n'ont jamais été aussi drastiques et les agriculteurs aussi respectueux mais, paradoxalement, si peu reconnus en France alors que nos productions sont citées en exemple dans le monde entier.

En viticulture, la France reste encore leader sur les échanges internationaux, et résiste encore à la concurrence forte de ses principaux voisins européens. Pour maintenir et accroître notre niveau de performance au niveau international, la viticulture française aura besoin d'un soutien fort et sans ambiguïté au niveau national. Le monde ne pourra pas nous envier un produit par ailleurs mis au ban de la société française. Il est important de réaffirmer, au-delà du rôle majeur dans l'économie de notre pays, le lien du vin avec le patrimoine culturel et historique de notre pays et la place d'une consommation modérée: s'attacher à toute forme de consommation, y compris faible, c'est nier le plaisir, le partage et la convivialité pourtant indissociables de notre mode de vie et que l'UNESCO a classé au patrimoine mondial de l'humanité.

Les femmes et les hommes artisans des vins français assument pleinement leur part de responsabilité. A leur tour ils ont **besoin d'un engagement fort** et clair de la part du pouvoir politique et de la société, marqué par un retour au pragmatisme et à la raison.

En outre la notion de modération doit être au cœur des politiques de prévention et de lutte contre les consommations excessives.

Ces éléments sont indispensables pour **donner des perspectives et un avenir à la filière.**

**Affirmer
le soutien
indéfectible
de la nation
à l'activité
viticole**



La crise Covid a fait prendre conscience à beaucoup de l'importance économique et politique stratégique de maintenir une activité industrielle et agricole sur le territoire national, pour limiter sa dépendance.

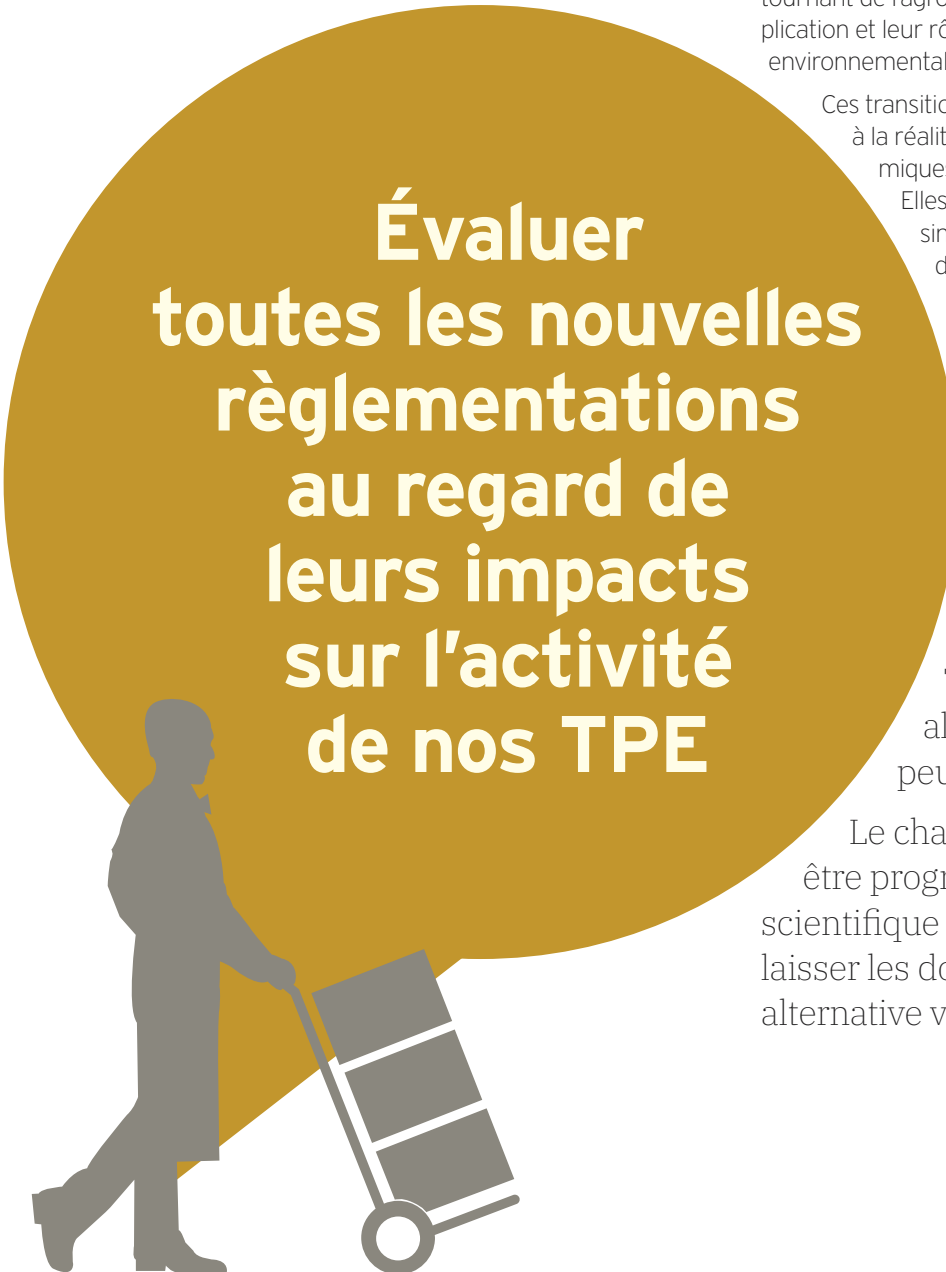
Pour préserver une production locale, éviter la **“désagriculturisation”** de notre pays, et pour soutenir la reprise économique de la viticulture, il est nécessaire d'ouvrir la **baisse des impôts de production** à la Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) en mettant en place une exonération automatique de cette taxe à hauteur de 50 %, ayant le même objectif que celui poursuivi par la baisse des impôts de production des secteurs industriels.

La diminution de la TFNB ne doit toutefois pas mettre en porte-à-faux les collectivités qui en sont bénéficiaires ni impacter les budgets alloués aux territoires.

Il sera donc indispensable de compenser la réduction des prélèvements, comme cela a été fait pour le secteur industriel.



**Baisser les
impôts de
production**



Évaluer toutes les nouvelles réglementations au regard de leurs impacts sur l'activité de nos TPE

Les Vignerons Indépendants n'ont pas attendu les obligations réglementaires, ou les injonctions sociétales pour prendre le tournant de l'agro-écologie, comme en témoigne leur forte implication et leur rôle précurseur et moteur dans les démarches environnementales.

Ces transitions sont murement réfléchies et connectées à la réalité agronomique et aux exigences économiques de leurs structures et de leurs marchés.

Elles ne peuvent donc être décrétées, au risque sinon de mettre en péril la viabilité économique de l'entreprise, en amputant une partie de ses performances.

Chaque nouvelle réglementation doit être évaluée au préalable par rapport à son impact sur la viabilité économique des entreprises, notamment des TPE artisanales, et aux alternatives culturelles qu'elles peuvent mettre en œuvre.

Le changement des normes doit donc être progressif et permis par le progrès scientifique et technique afin de ne pas laisser les domaines dans l'impasse et sans alternative viable.

La viticulture française est le 1^{er} employeur des filières agricoles, devant l'ensemble des autres productions, et en son sein les Vignerons Indépendants en particulier sont les premiers employeurs de main d'œuvre de la filière, puisqu'ils génèrent 68% de l'emploi à temps plein du secteur.

Une exploitation type, soit environ 24,8 ha, fonctionne en effet en moyenne avec 4,1 permanents et 10,7 saisonniers.

Outre la différence de coût du travail avec nos principaux concurrents, il est à prendre en compte le développement croissant et plébiscité de l'agroécologie et des démarches environnementales au sein des exploitations, qui implique un recours toujours plus grand à la main d'œuvre pour les travaux à la vigne et en cave, engendrant ainsi une forte augmentation des coûts de production pour les entreprises.

Afin de soutenir ces TPE artisanales véritables poumons économiques, il est nécessaire :

- d'**encourager la création d'emploi permanent** par un allègement des charges patronales,
- de **sanctuariser l'exonération Travailleur occasionnel / Demandeur d'emploi (TO/DE)** pour les saisonniers.

**Sanctuariser
l'exonération TO/DE pour
les salariés occasionnels et
alléger les charges patronales
dans le cadre de la création
d'emplois permanents**

Le secteur viticole, comme le secteur agricole dans son ensemble, est confronté à des difficultés de formation, de recrutement et de fidélisation de son personnel.

Ces métiers souffrent souvent d'une image vieillie, assez éloignée dans les faits de la réalité des pratiques d'aujourd'hui: en effet la 3ème révolution agricole, celle du numérique, de la robotique et de la sélection variétale, est déjà en marche dans le vignoble et chez les Vignerons Indépendants en particulier.

Il ne s'agit pas de métiers primaires, mais bien de métiers d'innovation et de performance technologique dont il faut faire connaître les atouts pour les nouveaux entrants dans le secteur.

La disponibilité en profils qualifiés étant un des leviers pour conserver la performance des domaines viticoles, il est essentiel de **moderniser l'image des métiers** du secteur, afin de les rendre plus attractifs et encourager les jeunes à postuler.



**Moderniser
l'image de notre
métier au cœur
de la 3^{ème}
révolution
agricole**

La transmission des exploitations est un enjeu majeur pour nos vignerons mais aussi pour l'avenir de notre filière et le maintien de sa performance. Il est temps de mettre en place une réelle politique d'exonération fiscale lors des transmissions en vue d'une installation.

Plusieurs pistes doivent être étudiées au plus vite si on veut que le modèle leader du secteur, celui de Vigneron indépendant, fortement créateur d'emplois et de valeur, perdure :

■ **L'exonération des droits de succession**

pour le foncier, avec engagement à exploiter pendant une durée minimale, ceci afin d'éviter la vente d'une partie du foncier et ainsi de préserver la viabilité de l'exploitation transmise par rapport à l'outil de transformation et de conditionnement

■ **L'exonération à hauteur de 100%**

(au lieu de 75% de la valeur de la part) lors de la transmission de parts de société, avec engagement à les conserver pendant une durée minimale

■ La possibilité pour le jeune qui s'installe de pouvoir accéder à des **surfaces supplémentaires**, en location ou à l'achat, sans être refusé par la SAFER ou la commission des structures, quelle que soit sa surface d'installation

■ **La révision à la hausse des seuils**

des schémas directeurs régionaux des exploitations agricoles, afin d'être en adéquation avec la réalité économique actuelle des exploitations, qui perdent régulièrement du potentiel de production par les aléas climatiques ou les maladies incurables de dépérissement de la vigne.



**Faciliter
la transmission
des exploitations
viticoles et
l'installation des
repreneurs**

Alléger la charge normative et administrative des TPE



Les différentes réglementations, tant nationales que communautaires, représentent aujourd'hui pour nos TPE de **véritables contraintes au quotidien.**

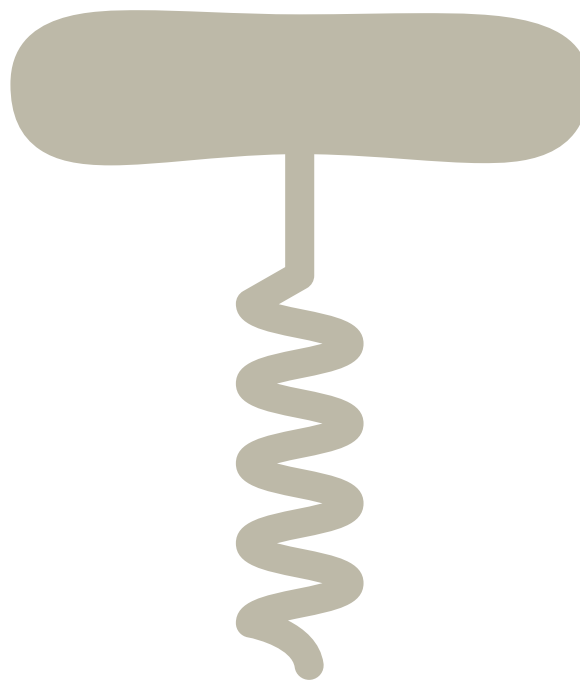
Depuis plusieurs années, l'accumulation de nouvelles dispositions et leurs surtranspositions, tant au niveau social, environnemental ou d'accès aux aides à l'investissement de la Politique Agricole Commune, entrave toujours plus l'activité économique des opérateurs de la filière, au lieu de **donner un cadre serein** au développement des entreprises et à leur plus grande compétitivité.

Or pour une TPE Vigneron indépendant, **l'accumulation des normes** et des contraintes réglementaires se traduira inmanquablement par une baisse de sa performance et dans certains cas par un arrêt de son activité, celle-ci ne pouvant plus faire face à la multiplicité des déclarations et nouvelles règles sans cesse édictées dans l'ensemble des domaines qui s'impose à elle du fait du caractère polyvalent de son activité.

Il est temps d'enfin **prendre en compte la réalité du fonctionnement des TPE** dans l'application de chaque dispositif réglementaire, actuel et à venir!

Un producteur ne doit pas consacrer la majorité de son temps à **remplir des formalités**, mais à produire et donc à la création de richesse.

Nous en appelons donc à un véritable choc de simplification!



Le secteur viticole bénéficie d'un programme d'aide à l'investissement au niveau européen, dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC), visant à l'accompagner dans son développement et dans son adaptation aux enjeux de marché, sociétaux et environnementaux ce qui en fait un outil structurant.

Les vigneronns déplorent cependant une complexification permanente de la mise en œuvre de ces mesures, et des contrôles administratifs débouchant sur toujours plus de sanctions. Le système devient de moins en moins accessible aux TPE artisanales, en raison notamment de lourdeurs administratives toujours plus grandes lors des dépôts du dossier de demande d'aide, ainsi que de bugs récurrents dans les téléprocédures de dépôts.

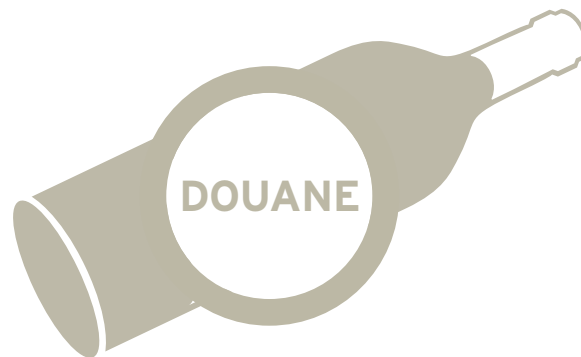
Il est donc impérieux d'aller vers une **simplification générale des mesures et des téléprocédures** pour permettre aux TPE de continuer à en bénéficier et ainsi accroître leur compétitivité et renforcer leur performance économique.

**Permettre aux
TPE artisanales
de continuer à
accéder à l'effet
levier des aides des
politiques publiques**

La dématérialisation des documents et des procédures présente un certain nombre d'avantages communément admis. Cependant, lorsque la dématérialisation entraîne la fermeture des services publics associés et donc des interlocuteurs, ou alors si la téléprocédure n'est pas construite pour les utilisateurs, comme c'est le cas pour certaines aides, les vignerons y perdent alors beaucoup de temps et d'énergie, alors même que leur charge de travail est déjà très élevée. Il est donc essentiel de raisonner la dématérialisation en fonction des usages des opérateurs qui l'utilisent.

Par exemple, pour les documents d'accompagnement des vins exigés par les formalités douanières, la dématérialisation sera particulièrement inadaptée pour certains circuits de commercialisation, notamment en vente directe: l'option de non-dématérialisation doit donc être maintenue dans le cas de la Capsule Représentative de Droits (CRD).

La dématérialisation des procédures et des formalités réglementaires ne doit pas être une **charge supplémentaire** pour les opérateurs, mais permettre un gain de temps. Elle doit être réfléchie en tant que service aux utilisateurs et mise en œuvre que lorsque que cela s'avère utile.



**La dématérialisation
doit conduire
à un vrai choc de
simplification au
bénéfice des
opérateurs**

L'activité viticole est soumise à une réglementation fournie, relative à la plantation de vignes, à l'activité de production de raisin de cuve, d'élaboration du vin, au transport de ce type de produits soumis à accise, au dispositif d'aide à l'investissement, etc.

La complexité de la réglementation, l'incompréhension de certaines normes, le décalage entre les exigences et la réalité du terrain, les changements réguliers de règles, la mauvaise ergonomie des plateformes de téléprocédures, tous ces éléments peuvent conduire, malgré tout le sérieux et l'implication déployés par les vignerons, à des erreurs dans les formalités à remplir ou dans la constitution des dossiers de demande d'aide.

Les contrôles étant réguliers ou même systématiques, il ne peut être reconnu une volonté de se soustraire au cadre édicté. Il s'agit seulement bien souvent d'erreurs manifestes ou de mauvaise compréhension, de la part d'entrepreneur artisan dont le métier premier est d'être vigneron, avec toute la complexité et la polyvalence que cela requiert.

Il est donc nécessaire de reconnaître l'ensemble des efforts déjà réalisés par ces entreprises et de mettre en place une **application pragmatique du "droit à l'erreur"** lors des contrôles des différentes administrations encadrant l'activité, que ce soit la réglementation fiscale, douanière, viticole, sociale, ou liée à l'attribution des aides de la Politique Agricole Commune (PAC).



**Pour
une application
pragmatique du
droit à l'erreur**





S'adapter aux enjeux climatiques et environ- nementaux

Les Vignerons Indépendants ont été sans conteste de véritables **précurseurs dans la prise en compte de l'environnement** dans leur activité de production, en témoigne aujourd'hui leurs engagements forts dans les démarches environnementales:

Cet engagement incontestable pour la prise en compte de l'environnement dans les activités productives peut être mis en parallèle avec les **valeurs fortes portées par les vignerons**, implantés au cœur et dans la vie économique et sociale des territoires, en lien direct avec les consommateurs de leurs produits, pour lesquels l'environnement et la nature sont des éléments constitutifs de leur activité.

Souhaitant aller toujours plus loin dans l'évolution de leurs pratiques, ils ont besoin de **se sentir soutenus et encouragés** dans leurs démarches pour répondre au mieux aux enjeux **climatiques et environnementaux de demain**.

69%

des adhérents Vignerons Indépendants
sont certifiés en Agriculture Biologique ou en
Haute Valeur Environnementale (HVE)



A l'horizon 2024, sous réserve que les intentions se concrétisent,

88%

des adhérents Vignerons Indépendants
pourraient même être certifiés dans une
démarche environnementale (ou en cours
de certification).

Comme de nombreuses zones agricoles, les vignobles subissent la pression croissante de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols. Les nouveaux venus, issus de l'exode des hyper-métropoles et attirés par les paysages façonnés par la viticulture, se retrouvent confrontés avec la réalité de l'activité agricole qu'ils peuvent méconnaître. Or il est primordial que les campagnes continuent d'être des zones d'activités agricoles et viticoles.

- Afin de concilier au mieux les intérêts des uns et des autres, il devrait ainsi être prévu, dans tout projet d'aménagement et de nouvelles constructions, une **zone de transition entre l'espace habité et l'espace agricole** à la charge du constructeur ou aménageur, permettant ainsi de préserver le potentiel de production des zones agricoles pour les espaces restant à urbaniser.
- Pour les actuelles zones de non-traitement imposées par la loi, elles sont aujourd'hui à la charge des seuls vigneronns qui par cette obligation perdent durablement une partie conséquente de leur outil de production. Il est donc nécessaire de **mettre en place une compensation équivalente à la perte de leur capital** ainsi amputé.

Mettre en place des zones de transition obligatoires à la charge de tout aménageur lors des nouvelles constructions

- Il devrait également être prévu un **accueil des nouveaux venus** les informant des activités économiques ayant pour socle les espaces agricoles, et la réalité de la mise en œuvre de ces activités peuvent entraîner.



Depuis de nombreuses années maintenant, les vignerons ont engagé un tournant majeur dans la prise en compte de l'environnement dans l'acte de production, en témoignent les chiffres de certification en démarches environnementales, particulièrement en Agriculture Biologique ou Haute Valeur Environnementale.

Cependant, force est de constater la méconnaissance des consommateurs sur les démarches environnementales existantes, notamment pour les plus récentes d'entre elles telles que la Haute Valeur Environnementale, ainsi que sur la réalité de leurs cahiers des charges, et donc des attendus réels de ces démarches.

Les efforts consentis par les producteurs doivent être portés à la connaissance des consommateurs, afin de pouvoir les valoriser d'un point de vue économique et d'amélioration de leur image. Ce n'est qu'à partir de ce préalable qu'ils pourront s'engager dans des démarches encore plus performantes pour l'environnement, la compensation économique permettant le changement des pratiques.

L'effort étant massivement fait de s'engager dans ces démarches de la part des producteurs agricoles, il devient maintenant urgent de **susciter l'appétence des consommateurs** pour les produits issus de ces différentes certifications à leur juste niveau de valorisation, en lançant des **campagnes de communication massives**.

**Informé par des
campagnes
de communication
les consommateurs
des démarches
environnementales
existantes et de
leur plus value**

Les aléas climatiques ont toujours fait partie des risques encourus dans l'activité viticole. Néanmoins depuis plusieurs années, ils s'accroissent, sont de plus en plus intenses et touchent la quasi-totalité des vignobles. Les Vignerons Indépendants ne croient pas en une solution universelle d'accompagnement, mais prônent depuis plusieurs années la mise en place d'une véritable **boîte à outils** permettant à chaque chef d'entreprise de développer sa propre stratégie de gestion du risque, combinant un ou plusieurs dispositifs.

Plusieurs de ces outils existent déjà et doivent être améliorés, tandis que d'autres doivent enfin prendre la place qui est la leur.

Mettre en place des outils réellement efficaces pour gérer les aléas climatiques

■ Ainsi **sur l'assurance climatique**, il est essentiel d'aboutir enfin sur **la mise en place d'un outil réellement efficace**, s'adaptant à la réalité de la valeur économique générée par l'entreprise grâce aux options de franchise, de rendement ou de prix qui peuvent être prises.

Cette valeur économique ne doit pas systématiquement être tirée vers le bas, notamment pour des raisons budgétaires de la part des pouvoirs publics ou des assureurs, au risque sinon d'entraîner un désengagement massif des vignerons assurés.



- En outre, il sera nécessaire de s'affranchir dans les années à venir du lien de **l'assurance multirisque climatique avec le calcul de la moyenne olympique** tel qu'édicté dans les accords de l'Organisation Mondiale du Commerce, au risque sinon de faire perdre toute efficacité au dispositif.
- **Les vigneron assurés au capital** à la parcelle contre les principaux aléas, ainsi que **ceux qui ont recours à la constitution de stocks**, que ce soit dans un cadre purement privé ou sous gestion professionnelle, devront également être **pris en compte par la solidarité nationale**.
- **Les stocks représentent**, quand il est possible de les constituer, **un réel dispositif de sécurisation des marchés et des revenus** pour un vigneron, constitution qu'il convient donc de favoriser par différents leviers. Ainsi la possibilité de constituer une **réserve sous forme de Volume Complémentaire Individuel (VCI)** devra être élargie à toutes les productions.
- Sur un autre outil qu'est la déduction pour épargne de précaution (DEP), dispositif fiscal permettant d'améliorer la résilience, la viabilité et la compétitivité des exploitations, il sera nécessaire d'étudier la **mise en place d'une déduction en cohérence avec la taille économique des entreprises** par le relèvement du plafond, certaines pouvant en effet être limitées dans leur protection par le plafond fixé, identique quelle que soit la taille de l'exploitation.



Au-delà des certifications officielles, telles que l'Agriculture Biologique ou la Haute Valeur Environnementale, les Vignerons Indépendants mettent en œuvre au quotidien de nombreuses pratiques bénéfiques d'un point de vue environnemental, par l'enherbement des parcelles, la plantation de haies, la restauration d'espaces de biodiversité, l'agroforesterie, etc.

Ces pratiques représentent un enjeu environnemental certain, que ce soit sur les questions de préservation de la biodiversité, de protection des cultures, mais aussi d'atténuation du changement climatique avec la captation du carbone de l'air et son stockage par la vigne et les autres espèces végétales présentes.

Il est désormais nécessaire
d'aller plus loin **en**
intégrant la dimension
carbone en tant que
telle dans l'approche
agronomique des
exploitations, en
apportant un
soutien à la mise
en œuvre de ces
pratiques par les
vignerons et **en**
rémunérant ces
plus values
climatiques.

**Mieux
intégrer
la dimension
carbone dans
les pratiques
culturales**



Le Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique qui s'est conclu début 2022 montre la prise de conscience et la volonté d'avancer de manière durable sur l'enjeu de l'eau par rapport notamment à la résilience des exploitations agricoles et à la souveraineté alimentaire.

Au-delà de l'enjeu agricole, la question d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau est centrale pour les territoires. Elle est en effet à la croisée de trois enjeux phare: la protection des personnes et des biens, la protection de l'environnement et de la biodiversité, et enfin la protection de l'activité économique dans les territoires.

■ Il est maintenant temps de mettre en œuvre et d'**assumer les choix forts** qui devront être faits dans les prochains mois dans les territoires pour faire de la **gestion de la ressource en eau** un axe majeur de la protection des populations, de la biodiversité et du maintien et du développement économique dans ces territoires.

Il faut maintenant un **plan Marshall** avec un abondement financier à la hauteur des enjeux.

**Faire
de la gestion
de la ressource
en eau un axe
majeur de la
protection et du
développement
des territoires
ruraux**

Soutenir
les TPE
vignerones
pour renforcer
le rayonnement
et l'attractivité
de la France à
l'international



Produit de partage et de convivialité, véritable symbole de l'art de vivre à la française, le vin joue un rôle majeur dans le rayonnement économique, culturel et gastronomique de la France sur la scène internationale.

Les **Vignerons Indépendants** contribuent fortement à cette **représentation positive** pour l'ensemble du secteur et l'économie française par l'image qu'ils véhiculent et les vins qu'ils présentent, très recherchés à la fois par les clients internationaux et également par les touristes du monde entier qui viennent à leur rencontre dans les régions viticoles.

Après une année 2020 qui a vu fortement reculer les exportations françaises de vins, du fait de l'impact conjugué des taxes américaines sur les vins français et de la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie de Covid-19, l'année 2021 a marqué une **reprise bienvenue** pour nombre d'entreprises exportatrices, avec à la fois la levée temporaire des taxes américaines et la reprise du commerce mondial.

Ce **redémarrage** est à **consolider** et à renforcer, l'export représentant sans conteste une source de croissance et de prospérité sans commune mesure pour la filière dans son ensemble. De même, la relance progressive des vols commerciaux au niveau mondial est un signal positif pour la reprise du tourisme de la vigne et des vins, essentiel dans la création de valeur au sein des territoires.



Le développement à l'international du secteur vitivinicole doit être une priorité pour la France.

Au-delà des mesures mises en place pour accompagner les entreprises, à conforter et à adapter à la typologie des TPE, la diplomatie française et européenne doivent se positionner en véritable VRP du secteur vitivinicole à l'international, secteur stratégique comme le sont par ailleurs les secteurs de l'énergie, de l'aéronautique ou du luxe.

■ Cela doit passer, outre le **renforcement de la promotion** de la culture du vin par les services de coopération culturelle, par l'intégration, dès que le déplacement présidentiel ou d'un membre du gouvernement s'y prête, d'un **ambassadeur du secteur** dans la délégation.

Renforcer la diplomatie économique et commerciale française en faveur du secteur :

Intégrer lors des déplacements à l'étranger des membres du gouvernement un ambassadeur du secteur



Notre ambition est de créer et de soutenir les conditions d'une plus grande performance commerciale à l'export.

La France est leader mondial dans le commerce des vins et spiritueux, mais elle est challengée par des concurrents forts qui profitent des opportunités ouvertes par leurs gouvernements auprès de nouveaux partenaires commerciaux, ou bien des mesures de rétorsions mises en place temporairement à l'encontre des vins français, comme nous l'avons subi récemment dans l'exemple des taxes Trump sur les vins français.

Favoriser la conquête
des parts de marché :

**Mettre en place
de nouveaux
partenariats
commerciaux
préférentiels avec
les pays tiers**

■ Ainsi, à l'image de la dynamique positive qu'a engendrée l'accord commercial de libre-échange entre l'Union européenne et le Japon de juillet 2017, nous appelons à ce que notre filière puisse bénéficier d'**accords privilégiés** permettant de structurer les échanges, d'abaisser les droits de douane et d'harmoniser les normes. Elle pourra ainsi pleinement **profiter de la croissance internationale** soutenue dans certaines régions du monde.

Le vin français est une cible symbolique privilégiée pour tous ceux qui souhaitent fragiliser la politique internationale de la France et de l'Europe.

Dernièrement lors du conflit entre avionneurs européens et américains, c'est inmanquablement notre filière qui a payé un très lourd tribut, pour plus d'un milliard d'euros, dans l'indifférence la plus totale de l'Union Européenne jusqu'à ce que la levée des sanctions américaines puisse être obtenue.

Devant la montée prévisible des conflits commerciaux internationaux, il serait nécessaire d'anticiper les possibles rétorsions dont pourrait faire l'objet les secteurs stratégiques européens, et en tout premier lieu le secteur viticole français. Nos entreprises refusent d'être systématiquement les victimes collatérales de la politique internationale nationale ou européenne.

■ Nous souhaitons la mise en place d'un véritable **“fonds de solidarité”** abondé annuellement sur le budget général de l'Union européenne et qui compenserait, lors de ces conflits géopolitiques et de leurs conséquences, l'ensemble des pertes subies par les secteurs pris en otage.

**Créer une
réserve financière
en vue de soutenir
les secteurs
économiques
otages de
la politique
internationale**



La vente directe est dans l'ADN du Vigneron indépendant. Pourtant au sein de l'Union européenne et de son marché "dit commun", il est quasiment impossible pour les vignerons d'expédier facilement du vin aux particuliers des autres Etats membres, du fait des particularités réglementaires sur la fiscalité relative aux produits soumis à accises dans l'Union européenne.

Depuis plus de 10 ans maintenant, les Vignerons Indépendants alertent de ce sujet les administrations et les parlementaires nationaux et européens. Les réflexions sont en cours, mais bien trop lentement pour être en adéquation avec le développement des activités économiques!

La réglementation fiscale européenne doit s'adapter plus rapidement aux évolutions du marché et de la société. Il serait inacceptable que la Commission européenne ne tienne pas les objectifs qu'elle s'est fixés.

■ Il est maintenant urgent d'aboutir sur ce sujet par la mise en place rapidement d'un **guichet unique pour le paiement des accises** pour les ventes de vin aux particuliers des autres Etats membres.




**Aboutir
sur le sujet des
ventes à distance
aux particuliers
de l'Union
européenne**

Le secteur viticole et les Vignerons Indépendants en particulier ont été particulièrement touchés par la crise sanitaire mondiale, leurs principaux marchés nationaux et à l'export s'étant fermés du jour au lendemain, et pour une durée qui ne cessait de s'allonger.

La reprise est là, encore en demi-teinte en ce début d'année 2022 du fait de l'incertitude sanitaire au niveau mondial et de ses impacts sur le commerce. Des soutiens ont été mis en place par les pouvoirs publics pour pouvoir l'accompagner, notamment dans le secteur de l'événementiel.

Cependant la situation est encore fragile, l'ensemble des entreprises de l'événementiel ainsi que les vignerons ayant été affaiblis par la crise. Or les ventes sur les salons peuvent représenter pour les vignerons qui y participent jusqu'à 24% de leur chiffre d'affaires annuels.

■ A l'instar du dispositif chèque relance export et afin de favoriser la réactivation en France d'un courant d'affaires majeur dans le commerce à destination du grand public et des professionnels internationaux, il est nécessaire d'**inciter les TPE vigneronnes exposantes à revenir sur ces foires et salons** et à conforter leur participation par un **accompagnement financier** couvrant à la fois la location du stand et les frais engagés.



**Encourager
la relance des
salons grand public
et professionnels
par des aides
aux exposants**

Le sens de l'accueil, le partage, l'échange, le contact relationnel sont des valeurs humaines qui font partie de l'ADN des Vignerons Indépendants. Fiers de leur métier, ils ont à cœur de partager leur passion et leurs valeurs. Chaque année, ce sont ainsi plus de 5 000 domaines Vignerons Indépendants qui accueillent chez eux pratiquement 5 millions de touristes du monde entier.

Il ne s'agit pas là simplement de la découverte du vin, mais de la découverte des territoires et de la culture pour lesquelles la France et les régions françaises ont des atouts formidables. L'ensemble de la chaîne touristique locale est ainsi dynamisé, des restaurateurs aux hébergeurs en passant par les commerces et les sites touristiques.

L'œnotourisme représente donc une valeur ajoutée certaine pour les territoires. Plus encore dans cette période de relance, il est aujourd'hui primordial de se donner les moyens de continuer à le développer et de capter l'énorme potentiel de progression qui existe au niveau des touristes étrangers.

Promouvoir le développement de l'activité œnotouristique dans les territoires

Dans un contexte mondial hautement concurrentiel, les principaux pays producteurs investissent très fortement dans l'œnotourisme. **Un soutien politique fort est essentiel pour favoriser le développement de l'activité par les vignerons, promouvoir les démarches et renforcer notre attrait à l'étranger :**

■ Concrètement ce soutien à l'œnotourisme passe par un investissement poussé des pouvoirs publics à la **structuration de l'offre**, ainsi qu'à **la promotion de l'œnotourisme** en France et à l'étranger à travers ATOUT FRANCE et les destinations Vignobles et Découvertes.

■ Également, afin de contribuer au développement des projets œnotouristiques, **une incitation politique forte** est attendue pour lever les freins locaux à la construction ou à la mutation d'un bâtiment à vocation touristique sur un terrain agricole.

ÉLECTIONS 2022

Qui s'engagera pour nous changer la vigne?



ARTISANS & PARTISANS

Mesdames messieurs les candidat(e)s à la présidentielle, êtes-vous comme nous des partisans de la culture du vin ?

Chaque vigneron indépendant a son histoire, sa famille, ses racines. Il travaille sa vigne, vinifie, élève et met son vin en bouteille en fonction d'une **tradition artisanale et d'un système de valeurs propre à chacun**. Son vin porte fièrement son nom et c'est la **preuve de son engagement**. La **preuve de sa différence et de son indépendance face à tous les systèmes commerciaux et industriels**. Notre logo montre ce vigneron qui porte ce patrimoine sur ses épaules. Ce n'est pas un lourd fardeau mais la **force de cette histoire d'amour et de passion** qu'écrivent depuis toujours ces paysans chefs d'entreprise pour la transmettre de génération en génération. Dans le monde du vin indépendant, on ne peut être paysan et artisan sans être partisan.

Partisan du travail bien fait, des valeurs respectées. Partisan d'une **vision indépendante** qui est la **garantie de la qualité et de la traçabilité de nos produits**. Partisan d'un **savoir-faire, d'un savoir-vivre et d'un savoir-être**. Partisan d'un **savoir-évoluer pour innover en permanence et se projeter vers l'avenir**. Partisans du Made in chez nous qui résiste au made in ailleurs. Partisans de la culture du vin qui rime si bien avec la culture française.

et vous ?

- Vous engagerez-vous pour ce secteur économique et stratégique ?
- Vous engagerez-vous pour ces entreprises artisanales et indélocalisables ?
- Vous engagerez-vous à défendre ce modèle d'entreprise qui protège et façonne nos paysages, si essentiels à l'attractivité de la France ?

Plus qu'une conviction, c'est notre cause qui nous anime chaque jour.

**Artisans, paysans, partisans de la culture du vin,
nous sommes les Vignerons indépendants.**





Vignerons Indépendants de France

18, Avenue Winston Churchill - CS 60009 - 94227 CHARENTON-LE-PONT cedex

Téléphone : 01.53.66.33.00

www.vigneron-independant.com